

COMMUNIQUE DE PRESSE

8 décembre 2011

L'Arrco a 50 ans

Cinquante ans, jour pour jour, après sa création, le 8 décembre 1961, l'Association pour le régime de retraite complémentaire des salariés (Arrco) célébrera son cinquantenaire au Conseil économique, social et environnemental. Un rendez-vous social majeur au vu du rôle joué aujourd'hui par le régime.

Philippe Pihet, Président de l'Arrco et Gérard Ménéroud, Vice-président, ont souhaité marquer cette date par un colloque au CESE, à l'intention des administrateurs du régime. Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, Xavier Bertrand, y prononcera une allocution.

Obligatoire et complémentaire de la retraite de base, l'Arrco gère aujourd'hui la retraite de 30 millions de salariés du secteur privé*.

1961 est une date importante de l'histoire de la protection sociale en France. Avec la création de l'Arrco, les partenaires sociaux affichent leur volonté de fédérer des régimes multiples - d'entreprises, de branches, régionaux - fruits du foisonnement des accords paritaires, et de généraliser cette protection sociale complémentaire à tous les salariés.

En 1972, c'est la loi de généralisation ; un an plus tard, les salariés cadres rejoignent l'Arrco.

Après la phase de construction, l'Arrco travaille à la mise en cohérence et l'harmonisation de l'ensemble. En 1999, l'Arrco devient un régime unique : une seule et même réglementation s'applique à tous.

Les partenaires sociaux aux commandes

L'Arrco, pilotée et gérée paritairement par les représentants des trois organisations représentatives d'employeurs, MEDEF, CGPME, UPA et les cinq organisations représentatives de salariés, CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, CGT-FO fonctionne sur le double principe de la répartition et de la solidarité, interprofessionnelle et intergénérationnelle.

*Industrie, commerce, services, agriculture

L'Arrco met en œuvre une gestion paritaire qui concerne tant le pilotage du régime que sa gestion. La négociation présente à tous les échelons du régime est une garantie de son adaptabilité et de sa pérennité. Et de fait, depuis 50 ans, l'Arrco a su s'adapter aux évolutions économiques, sociales et démographiques : chocs pétroliers, crises économiques et financières, abaissement de l'âge de la retraite et hausse de l'espérance de vie, arrivée des classes nombreuses d'après-guerre à l'âge de la retraite...

Les accords paritaires qui jalonnent la vie de l'Arrco illustrent l'efficacité de cette gestion. L'accord du 18 mars 2011 conclu après la loi de 2010 portant réforme du régime de base en est un exemple.

Demain, comme hier et comme aujourd'hui, les partenaires sociaux anticiperont, négocieront et ajusteront leurs décisions et leurs comptes aux fins d'assurer le versement de la retraite complémentaire dans le respect des intérêts de tous, entreprises, salariés et retraités.

>> Les chiffres clés 2010 de l'Arrco >>

Nombre de cotisants : 18 millions

Nombre de retraités : 11,5 millions

Cotisations totales : 45,7 milliards d'euros

Allocations totales : 43,3 milliards d'euros

Dossier de presse sur demande.

Plus d'informations sur www.agirc-arrco.fr

CONTACTS PRESSE

DC.presse@agirc-arrco.fr

